

MUNICIPALITÉ D'ABERCORN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-03-2024

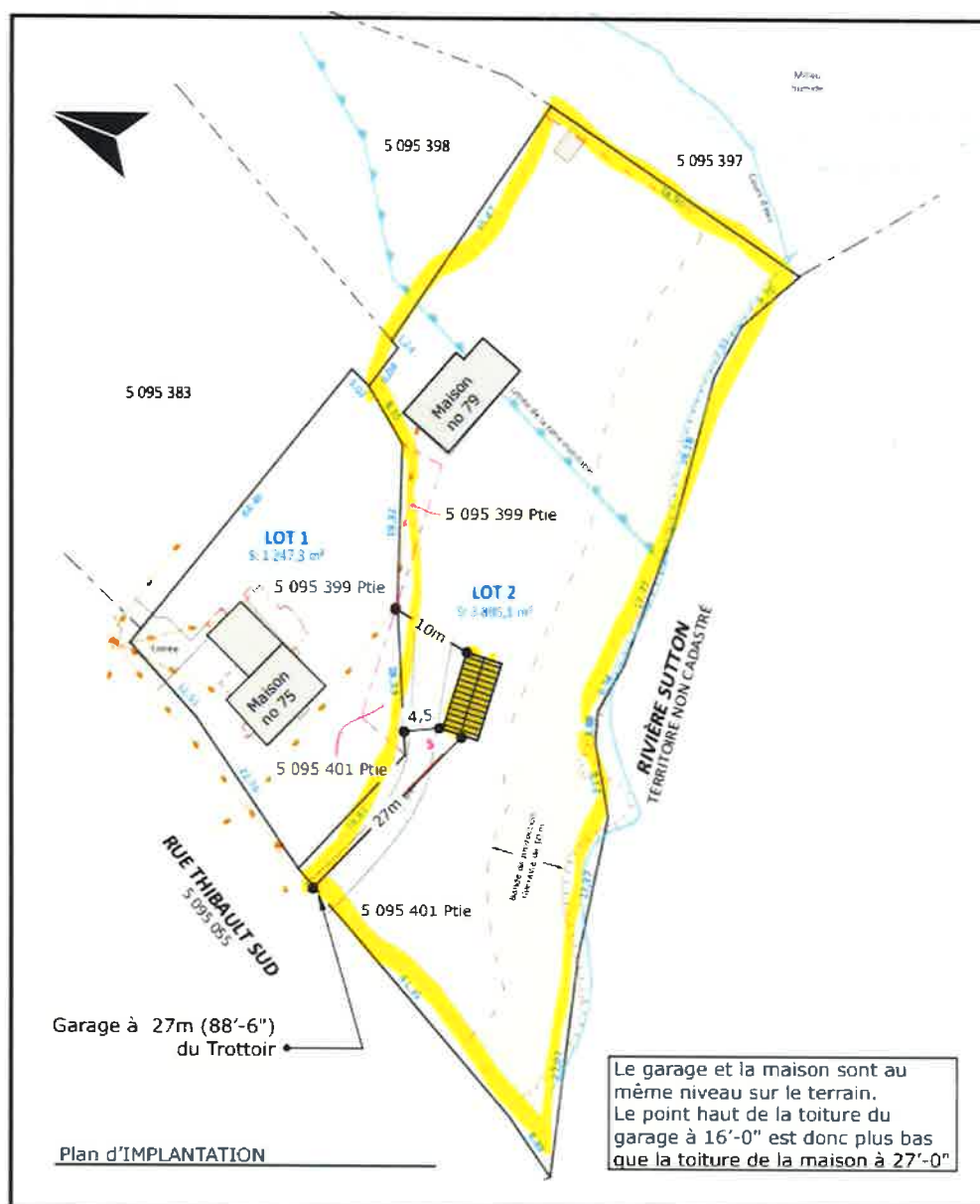


AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Au cours de la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal qui aura lieu mardi le 2 juillet 2024, à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 10 rue des Églises Ouest, Abercorn, Québec, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure DM-03-2024.

Nature et effets: Permettre la construction d'un garage détaché en cour avant. L'article 59 du règlement de zonage numéro 234 interdit l'installation d'un bâtiment accessoire en cour avant.

Identification du site concerné : Lot 6 585 505 du cadastre du Québec (lot 2 sur le plan ci-bas), matricule 7088-92-0350 situé au 79, rue Thibault Sud.



Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À ABERCORN, CE QUATORZIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Jean-François Grandmont
Directeur général et greffier-trésorier par intérim